

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-12/62C

Objet : OFFRE DE CONCOURS POUR LE REAMENAGEMENT DE LA RUE BECQUEREL A SAINT-CYPRIEN.

L'an deux mille vingt et un, le 1^{er} décembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénia, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	31
En exercice :	37		Contre :	2
Présents :	23		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Myriam DARDENNE, Thierry DEL POSO, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Joëlle CANAVY donne pouvoir à Dominique ANDRAULT
Danielle CULAT donne pouvoir à Pierre ROGE
Alain FERNANDEZ donne pouvoir à Sylvie TORRES
Magali FONTENEAU donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Anne-Marie PEGAR-BOIX donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Colette ROIG donne pouvoir à Sylvie TORRES
Louis SALA donne pouvoir à Eliane BERDAGUER
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Stéphane CALVO, Jacques FIGUERAS, Jean ROMEO, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 24 novembre 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

La société LODEF réalise actuellement une opération de construction de logements sise au lieudit « Prats dels Burricaires » à Saint-Cyprien.

Pour accéder à ce lotissement, les acquéreurs des biens immobiliers devront emprunter la rue Becquerel, dont l'aspect esthétique du revêtement n'est pas selon la société LODEF à la hauteur du standing des immeubles projetés.

Aussi, la Société LODEF propose de participer au financement du réaménagement de cette voie, à hauteur de 100 % des études, de la maîtrise d'œuvre et de tous les travaux nécessaires, soit un montant de 240 000 € HT.

Le règlement se fera à l'avancement des travaux :

- 20% à la lecture de l'APS
- 20 % au démarrage des travaux
- 30 % lors de la réalisation des travaux du traitement de surface de la voie
- 25 % à la réception des travaux
- Le solde à la levée des réserves

Les travaux devront être réalisés pour l'été 2023.

EN CONSEQUENCE LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, AVEC 31 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (Ange GARCIA et Angèle PEREZ),

↳ **ACCEPTÉ** l'offre de concours de la SAS LODEF pour le réaménagement de la rue Becquerel à Saint-Cyprien aux conditions présentées ;

↳ **AUTORISE** le Président ou son représentant dûment habilité à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

**Pour extrait conforme,
Le Président**

